Les Petites Affiches de Vaucluse depuis 1839

Ecrit par le 13 novembre 2026

Cueillette des champignons : quelles sont les règles à respecter?



Ce mardi 22 septembre marque le premier jour de l'automne, saison propice à la cueillette des champignons. L'Office national des Forêts rappelle la réglementation en matière de ramassage de champignons dans les forêts domaniales.

Le code forestier encadre la cueillette des champignons. Concernant les forêts publiques relevant du régime forestier (forêts domaniales et communales), il stipule que cette activité est autorisée lorsque le volume prélevé est inférieur 5 litres par personne lors d'une cueillette, sauf s'il existe une réglementation contraire particulière localement. Au-delà, c'est une infraction qui peut faire l'objet d'une amende, voire d'un procès-verbal transmis au procureur de la République. La cueillette doit également s'inscrire dans le cadre d'une récolte familiale, où il est interdit de revendre les champignons.

Les Petites Affiches de Vaucluse depuis 1839

Ecrit par le 13 novembre 2026

On peut accéder aux forêts publiques grâce aux différentes routes publiques, ainsi que certaines routes forestières qui sont ouvertes au public. Pour préserver la tranquillité des forêts, la circulation est en revanche interdite sur les autres routes forestières (signalées par un panneau d'interdiction) ainsi que sur tous les chemins non empierrés.

Pendant la saison d'automne, d'autres activités ont lieu en forêt (exploitation forestière, chasse…). Afin de ne pas gêner les autres usagers, il est demandé de se garer sans gêner la sortie d'un chemin ni devant un dépôt de bois où un camion peut venir charger à tout moment. En forêt publique, transports de bois, engins de travaux publics et véhicules de service sont prioritaires.

Par ailleurs, la chasse est un acte de gestion, notamment pour les populations de sangliers et de cervidés dont le développement non régulé peut remettre en cause le renouvellement de la forêt, causer des dégâts aux cultures riveraines et provoquer des accidents de la route. Dans tous les cas, des panneaux d'information indiquent les zones de chasse. Afin d'éviter tout accident, il est recommandé d'adopter une tenue voyante. Si vous vous trouvez à proximité d'une battue, il convient d'emprunter un autre chemin.

Les Petites Affiches de Vaucluse depuis 1839
Pour toujours en savoir plus, lisez **www.echodumardi.com**, le seul média économique 100% Vaucluse habilité à publier les annonces légales, les appels d'offres et les ventes aux enchères !